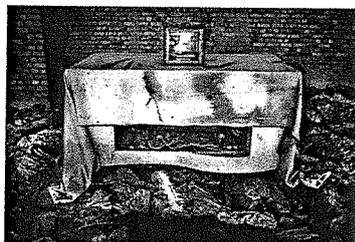


# ESPRIT

## *France-Rwanda, et maintenant ?*

*Quinze ans après le génocide, une relation à reconstruire  
La responsabilité de la France vue du Rwanda  
L'histoire des massacres, entre banalisation, révision et négation  
Peut-on imaginer une prévention internationale des génocides ?*

*Stéphane Audoin-Rouzeau, Jean-Pierre Chrétien,  
Hélène Dumas, Antoine Garapon, Rafaëlle Maison*



## *Le livre entrera-t-il dans l'âge numérique ?*

*Pascal Fouché, Thierry Quinqueton*

## *Les climato-sceptiques : impostures et sophismes*

*Olivier Godard*

## *La zone extrême : la télévision favorise-t-elle la violence ?*

*Laurent Bègue, Michel Terestchenko*

## *Les papes entre béatification et scandales*

*Claude Langlois, Jean-Louis Schlegel*

*L'abandon de la taxe carbone et le reflux de l'écologie de droite.*

*Grand Paris : l'impasse du Grand Soir institutionnel.*

*Nicolas Sarkozy : à quitte ou double ? L'atelier de Lucian Freud.*

Mai 2010

## Banalisation, révision et négation : la « réécriture » de l'histoire du génocide des Tutsi

Hélène Dumas\*

Les événements dramatiques ne sont plus que des mots, et même des mots de basse espèce, puisqu'il s'agit de propagande, de rumeurs, de mythes.

Pierre Vidal-Naquet<sup>1</sup>

QUINZE ans après, le génocide des Tutsi rwandais (1994) ne laisse pas de susciter des polémiques de tous ordres : universitaire, judiciaire et médiatique. Au sein de l'abondante littérature consacrée au sujet, on ne compte plus les « révélations », les « secrets dévoilés » et les éléments nouveaux qui exigeraient de faire table rase du savoir accumulé jusqu'à présent pour commander une écriture radicalement nouvelle de l'histoire du génocide. Au point que la réalité de l'événement même – ou plus justement sa spécificité – se trouve escamotée par une cacophonie éditoriale mêlant « enquêtes » de journalistes ou de juges, « témoignages » de repentis et « analyses » publiées sur l'internet. Souvent, derrière cette prétention à réécrire l'histoire du génocide, se profile un discours qui tend à nier, sinon à banaliser, la spécificité du génocide des Tutsi. Peut-on dès lors ranger un ensemble de discours aux statuts et aux contenus hétérogènes sous la bannière du « négationnisme » ?

Ce néologisme, forgé par Henry Rousso<sup>2</sup> à la fin des années 1980, répondait à la nécessité de retrancher ceux qui niaient la Shoah du champ historiographique dont ils ne cessaient pourtant de se revendi-

\* Historienne, École des hautes études en sciences sociales.

1. Préface à l'ouvrage de Florent Brayard, *Comment l'idée vint à M. Rassiner. Naissance du révisionnisme*, Paris, Fayard, coll. « Pour une histoire du XX<sup>e</sup> siècle », 1996, p. 10.

2. Henry Rousso, *le Syndrome de Vichy. De 1944 à nos jours*, Paris, Gallimard, coll. « Points Histoire », p. 176. Voir également Valéry Igounet, *Histoire du négationnisme en France*, Paris, Le Seuil, coll. « XX<sup>e</sup> siècle », 2000, p. 14.

quer sous l'étiquette du « révisionnisme ». Or, la question se pose de savoir dans quelle mesure ce terme peut être appliqué dans le cas du Rwanda. En effet, nous avons affaire à des textes dans lesquels ce n'est pas la réalité mais la nature des faits qui est niée. La spécificité de l'extermination des Tutsi est banalisée, négligée ou passée au crible d'interprétations niant la qualification de génocide au profit de discours adoptant une surenchère macabre – où tout le monde est à la fois bourreau et victime. Il s'agit dès lors d'opérer un certain nombre de distinctions en repérant néanmoins ce qui ressort d'une logique de négation de la spécificité et de la nature de l'événement.

Pour appréhender ce type de discours, la difficulté majeure réside dans la considérable variété des statuts des textes et de leurs auteurs. Journalistes dits « d'investigation », Rwandais en exil, militaires français, « experts » auprès du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR), « repentis » témoignant dans le cadre de procédures judiciaires, tous ont vocation à réviser l'histoire « officielle du génocide ». S'ils se trouvent regroupés dans le cadre de cet article, c'est précisément en raison de cette vocation commune. En fonction d'intérêts divers – justification sans nuance du rôle de l'armée française, défense judiciaire devant le TPIR ou sensationnalisme médiatique –, ces auteurs puisent dans l'entreprise de « révision » historique les ingrédients propres à servir la cause qu'ils défendent. Entreprise délicate donc qui consiste à repérer dans un *corpus* éparpillé une logique commune qui apparaît sous les espèces d'une rhétorique mêlant sophistication argumentative, profession de bonne foi, théorie du complot et répétition de clichés éculés.

Face à cette littérature, deux attitudes sont possibles. La première consiste à ne pas en parler, à la reléguer à la confidentialité des cercles dans lesquels elle trouve son audience. La seconde position entend au contraire affronter ce type de discours afin d'en mettre à nu les logiques argumentatives et discursives, d'éclairer les jeux de correspondances entre les textes et les auteurs. En somme, il s'agit de montrer qu'ils relèvent bien, comme le notait Henry Rousso à propos du négationnisme de la Shoah, « d'un système de pensée, d'une idéologie et non d'une démarche scientifique ou même simplement critique<sup>3</sup> ». Au-delà de la dénonciation de l'imposture intellectuelle, s'ajoute la prise en considération des contextes historiques et sociaux dans lesquels elle apparaît – et ce tant en France qu'au Rwanda.

En France, d'abord, la question du génocide des Tutsi a ressurgi à la faveur de l'enquête du juge Bruguière, relayée par des publications retentissantes<sup>4</sup>. La nouvelle version de l'histoire proposée par ces

3. H. Rousso, *le Syndrome de Vichy...*, *op. cit.*, p. 176.

4. Nous songeons ici particulièrement aux deux ouvrages de Pierre Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs. Rwanda 1990-1994*, Paris, Fayard, 2005 et *le Monde selon K.*, Paris, Fayard, 2009, largement relayés dans la presse, en particulier le second.

« enquêtes » judiciaires et journalistiques repose sur une conviction : le FPR est l'auteur de l'attentat du 6 avril 1994 et porte par conséquent la responsabilité du génocide. À ce postulat intangible, s'ajoutent deux autres éléments à charge. Le FPR et son principal dirigeant, Paul Kagame, non content d'avoir sacrifié son propre peuple, auraient commis entre 1990 et 1998 un génocide – bien réel celui-là – contre les Hutu. La thèse ancienne du double génocide trouve là une nouvelle fortune. Enfin, les procès devant le TPIR des principaux « cerveaux » du génocide auraient apporté la preuve irréfutable de l'absence de planification et de préparation du génocide des Tutsi. Celui-ci résulterait de la colère spontanée du peuple majoritaire hutu vengeant la mort de son président. La vieille antienne de la « fureur » populaire trouve également à se recycler dans des « enquêtes » qui se présentent comme autant de « révélations ». Dans cette nouvelle vulgate aux prétentions de vérité, le génocide des Tutsi, quand il n'est pas nié, passe par pertes et profits de massacres indifférenciés, commis par des hordes hagardes anonymes. Et si le monde « croit<sup>5</sup> » encore au génocide, c'est qu'il est victime d'une campagne de désinformation savamment distillée par le FPR et ses affidés. La théorie du complot tutsi international sert de toile de fond explicative au succès de la « thèse » du génocide des Tutsi. Enfin, l'ultime conclusion de cette nouvelle histoire de la « tragédie » rwandaise réside dans la défense de la politique française au Rwanda entre 1990 et 1994. Là encore, l'argument n'est pas nouveau.

Si les idées ne sont pas inédites<sup>6</sup>, leur espace de diffusion s'est en revanche considérablement élargi. On ne compte plus les sites internet, les « controverses » dans les médias<sup>7</sup> qui prospèrent en partie sur la grande ignorance de l'opinion publique. Le génocide des Tutsi fait ainsi l'objet de « débat » où s'affrontent les tenants de deux « thèses » comme le résume avec désinvolture un journaliste<sup>8</sup>. Or, s'il est un exercice familier à l'historien, c'est bien la réévaluation du passé au

5. « Moi, je ne crois pas au génocide » a déclaré le colonel Bagosora, l'un des principaux instigateurs du génocide, condamné à la prison à vie par le TPIR en 2008. Déclaration reprise dans *Libération*, 25 octobre 2005.

6. Voir en particulier, Jean-Pierre Chrétien, *le Défi de l'ethnisme. Rwanda et Burundi 1990-1996*, Paris, Karthala, 1997, p. 201-376.

7. Une recherche sur Edistat, site qui recense les ventes de livres, effectuée en mars 2009 fait apparaître une large diffusion de l'ouvrage polémique de Pierre Péan sur Bernard Kouchner, dont une grande partie est consacrée au Rwanda. En effet, en moins d'un mois (du 2 février au 22 février 2009), le livre s'est vendu à plus de 25 000 exemplaires. Ventes auxquelles il faut ajouter la présence médiatique. Voir à ce sujet, « *Le Monde selon K* : la polémique comme facteur de vente pour les Essais-documents », sur <http://il-bouge-le-livre.blog.lemonde.fr/2009/02/18/le-monde-selon-k-la-polemique-comme-facteur-de-ventes-pour-les-essais-documents/>, 18 février 2009. Le premier ouvrage de Pierre Péan n'est pas un succès de librairie (12 600 exemplaires environ du 23 novembre 2005 au 22 février 2009) mais il a fait l'objet de quelques recensions élogieuses (Max Gallo dans « *L'Esprit public* », France culture, novembre 2005) ou plus critiques (Claudine Vidal, « Un livre important et contestable », *Le Monde*, 9 décembre 2005).

8. « En gros, Bernard Kouchner, lui, pense qu'il y a eu un génocide et pas deux, il pense que la France a une responsabilité et a commis des fautes là-bas, vous, vous pensez juste le contraire. Vous pensez qu'il y a eu deux génocides et que la France n'a rien à se reprocher. On peut résumer ça comme ça ? Pierre Péan : absolument », Nicolas Poincaré, RTL Soir, 4 février 2009.

regard de sources nouvelles ou d'une lecture nouvelle des sources. En revanche, subsiste :

une différence fondamentale entre une *réinterprétation*, fondée sur un apport supplémentaire de sources, confrontée en permanence à la contradiction, voire aux résistances de la société, mais qui n'a jamais remis en cause les faits établis avant elle, et la négation d'un fait massif, opéré au nom d'une logique purement mécanique des choses [« il est impossible que<sup>9</sup>... »] [...]

Cette « logique mécanique » dont parle Henry Rousso demeure le ressort principal des textes analysés ici.

De plus, la nécessité de dévoiler les attendus idéologiques et le fonctionnement argumentatif de ce type de discours permet d'en cerner les enjeux au Rwanda. En effet, la lutte contre le « négationnisme et l'idéologie génocidaire » semble être devenue une question majeure si l'on en juge par sa présence dans le débat public rwandais<sup>10</sup>. Or, cette notion se trouve souvent utilisée comme un anathème pour stigmatiser des comportements ou des propos qui n'ont rien de commun avec le négationnisme<sup>11</sup>. Son emploi abusif et extensif vide la notion de son contenu et en fait un alibi politique que les tenants de cette vulgate n'auront alors aucune difficulté à dénoncer comme tel. En outre, l'étude de la littérature banalisant ou niant le génocide des Tutsi pose des questions fondamentales en ce qu'elle attire l'attention sur un certain nombre de points aveugles de l'histoire de la décennie 1990. En effet, l'outrance des propos négationnistes trouve un terreau favorable dans la carence relative de travail historique sur le Front patriotique rwandais (FPR) et la guerre qu'il a menée<sup>12</sup>. Cette histoire-là se trouve soumise à la surenchère victimaire. Tout se passe comme si la reconnaissance de la souffrance des victimes de la guerre exigeait la banalisation ou la négation de celle des rescapés du génocide.

Misérabilisme victimaire et logique d'inversion des responsabilités sont portés par les révélations d'une « histoire secrète » qu'il s'agit maintenant de décrire et d'analyser.

9. H. Rousso, *le Syndrome de Vichy...*, op. cit., p. 181.

10. À titre d'exemple, on rappellera que le slogan de la commémoration nationale du génocide en 2009 visait explicitement la lutte contre le négationnisme et que le colloque organisé à cette occasion a laissé une large place au traitement de cette question.

11. Institut de recherche et de dialogue pour la paix (IRDPA), *Mécanismes de lutte contre le négationnisme du génocide des Tutsi*, Kigali, mai 2008. Voir en particulier la définition large du « négationnisme passif », p. 16-17. Des groupes militants, réunis autour de « Génocide made in France » ou « La nuit rwandaise », font du refus de reconnaître la complicité de la France dans le génocide des Tutsi une forme de négationnisme. Inutile de dire que de telles exagérations facilitent le travail de négation. D'ailleurs, un article à charge contre Bernard Kouchner est repris par un site négationniste qui se délecte de la communauté de point de vue avec les rédacteurs de *La Nuit rwandaise*. Voir « Concordances humanitaires et génocidaires », publié initialement dans *La Nuit rwandaise*, 7 avril 2007, repris sur le blog de Jean-Marie-Vianney Ndagijimana, [www.france-rwanda.info](http://www.france-rwanda.info)

12. À l'exception des travaux de Gérard Prunier, notamment « Éléments pour une histoire du Front patriotique rwandais », *Politique africaine*, 1993, n° 51, p. 121-138.

*Du double génocide au génocide des Hutu :  
banalisation et négation*

La thèse du « double génocide » trouve son origine dans la propagande extrémiste des années 1990. Il ne s'agit pas de retracer ici l'histoire des « médias de la haine », ni même d'en décrire le contenu de manière exhaustive<sup>13</sup>. Ce rappel vise plutôt à éclairer la relation de continuité essentielle entre la propagande raciste et les discours négationnistes. En éveillant la vigilance des lecteurs et des auditeurs sur de prétendus plans criminels des Tutsi, les médias préparent le « peuple majoritaire hutu » à « l'autodéfense ». Le crime contre les Tutsi est implicitement présenté comme un acte de légitime défense<sup>14</sup>. Au moment même où il est commis, le génocide est justifié, promu et travesti en vastes accès de fureurs populaires, de vengeance aveugle, de règlement de comptes domestiques, en guerre contre l'ennemi. Les écrans de fumée élevés par la propagande ne se sont guère dissipés. Ainsi, dans un ouvrage paru en 2006<sup>15</sup>, l'ancien ministre de l'Intérieur du gouvernement intérimaire présente l'organisation et l'exécution du génocide dans les collines de Bisesero comme un combat légitime contre des « brigades paramilitaires du FPR ». Il s'agit d'un grossier travestissement de la réalité historique qui relaie la propagande extrémiste sur le thème de la guerre « ethnique ». En réalité, les Tutsi réfugiés dans la région de Bisesero ont tenté de résister aux attaques, munis de flèches, de pierres et d'arcs contre leurs assaillants armés de grenades et de fusils<sup>16</sup>.

De la même façon, dans un livre également récent, Ferdinand Nahimana reprend à son compte un *leitmotiv* extrémiste lorsqu'il écrit :

Dans beaucoup de régions, les Hutu ont tué les Tutsi parce qu'ils voulaient s'emparer de leurs biens, notamment leurs vaches ou leurs propriétés. Ailleurs, les Hutu ont tué leurs voisins tutsi parce qu'ils les connaissaient comme étant complices du FPR ou parce qu'ils savaient qu'ils avaient envoyé leurs enfants dans les rangs de ce front. Ailleurs encore, les tueries ont été le fait de règlements de compte entre voi-

13. Pour une étude détaillée à ce sujet, voir J.-P. Chrétien *et al.*, *Rwanda. Les médias du génocide*, Paris, Karthala, 1995.

14. Voir par exemple, « Afrique centrale et orientale: la guerre sainte d'une ethnie tyrannique », *Kangura Magazine*, version internationale, novembre 1990, n° 4, p. 17 ; « Qui vous blâmera d'avoir déraciné ces nazis ? », *Kangura Magazine*, version internationale, décembre 1990, n° 6, p. 10-11.

15. Édouard Karemera, *le Drame rwandais. Les aveux accablants des chefs de la Mission des Nations unies pour l'assistance au Rwanda*, préface de Jacques Vergès, Lille, Éditions des sources du Nil, coll. « Le droit à la parole », 2006. Édouard Karemera répond de ses actes devant la justice pénale internationale. Son procès est en cours.

16. L'histoire du génocide dans cette région est bien documentée par des rapports d'organisations de défense des droits de l'homme, African Rights, *Résistance au génocide. Bisesero. Avril-juin 1994*, Londres, n. d., et les procès du TPIR, en particulier ceux de Clément Kayishema *et al.* et de Mika Muhimana.

sins hutu et tutsi. [...] Ils ont ciblé leurs victimes pour des raisons d'ordre économique, social et politico-militaire<sup>17</sup>.

Esprit de lucre, différends de voisinage et lutte contre le FPR : les exécutants du génocide avaient de bonnes « raisons » pour tuer les Tutsi. Ainsi, les massacres n'ont pas eu besoin d'idéologues, de planificateurs ou d'organiseurs. Tactique habile pour réhabiliter le gouvernement intérimaire et clamer son innocence devant le TPIR en se gratifiant du titre de « prisonnier politique ».

Le registre compassionnel sert dans un second temps à banaliser le génocide des Tutsi. Tous les Rwandais, hutu comme tutsi, auraient été victimes de « génocides croisés ». Cette rhétorique se déploie d'abord dans les camps de réfugiés du Kivu où des millions de civils hutu se sont établis après la victoire du FPR au Rwanda. Elle permet aux cadres de l'ancien régime qui ont repris du service non seulement de récuser leur responsabilité dans les massacres mais également d'apparaître comme des interlocuteurs politiques incontournables en vue de négociations qu'ils croient encore possibles avec le nouveau gouvernement rwandais.

Au-delà des calculs politiques, la thèse du chaos tribal trouve un écho particulièrement bienveillant dans les milieux religieux et dans les médias<sup>18</sup>. Pour certains prêtres, les exhortations lénifiantes au pardon collectif et à la réconciliation fournissent à peu de frais un nouveau credo, en oubliant de s'interroger sur la faillite de l'évangélisation<sup>19</sup>. Cette grille de lecture misérabiliste nourrie des représentations ténébreuses du continent africain n'a pas perdu de sa vigueur. Au contraire, on la retrouve aujourd'hui dans certains textes de manière plus radicale. Victimes et bourreaux sont certes renvoyés dos à dos dans la même barbarie. Mais les Tutsi ont réussi à « vendre » leur génocide grâce à leur talent inégalé en communication. Le « plan com » de Kigali, pour reprendre les mots de Pierre Péan, est parvenu à imposer une « histoire officielle » manichéenne :

17. Ferdinand Nahimana, *Rwanda. Les virages ratés*, préface de Helmut Strizek, Lille, Éditions des sources du Nil, coll. « Le droit à la parole », 2007, p. 402-403. Ferdinand Nahimana a également été condamné à 30 ans de prison par le TPIR pour son rôle dans la radio extrémiste RTLM.

18. Les médias, la télévision française en particulier, ressassent le cliché des luttes tribales qui engendrent tant de malheurs. Voir J.-P. Chrétien, *le Défi de l'ethnisme*, op. cit. L'observation vaut également pour certains médias africains, voir Michel Ben Arrous (sous la dir. de), « Le génocide rwandais dans la presse de Dakar », dans *Médias et conflits en Afrique*, Paris, Institut Panos/Karthala, 2001, p. 89-116.

19. Un ouvrage publié par un père blanc reproduit un texte daté du 18 avril 1994 signé par des personnalités proches de l'archidiocèse de Bukavu dans lequel les auteurs invitent à la conversion, au pardon et à la réconciliation. Philippe de Dordolot, *les Réfugiés rwandais à Bukavu au Zaïre. De nouveaux Palestiniens ?*, préface de Minani Bihuzo, postface de Filip Reyntjens, Paris, L'Harmattan, Groupe Jérémie, 1995, p. 31. Voir aussi Jean-Pierre Godding, *Réfugiés rwandais au Zaïre. Sommes-nous encore des hommes ? Documents des groupes de réflexion dans les camps*, préface de Filip Reyntjens, Paris, L'Harmattan, coll. « L'Afrique des Grands Lacs », 1997.

Cette Histoire implacable [...] est limpide, si limpide qu'elle ressemble à un *conte* pour enfants: d'un côté des méchants [...]; de l'autre des « gentils » [...]»<sup>20</sup>.

Bien entendu, il s'agit aujourd'hui pour Pierre Péan de faire un sort à cette « fable » montée de toutes pièces par Paul Kagame et ses sbires afin de mettre en lumière l'autre génocide, celui des Hutu, commis loin des caméras de télévision<sup>21</sup>.

Les talents du FPR et de ses affidés ne se limitent pas à la maîtrise de l'information. Ils s'exercent également dans l'art de travestir l'identité des cadavres et de tronquer les chiffres. Les difficultés liées au recensement précis des victimes du génocide<sup>22</sup> sont avidement exploitées par ceux qui ne se satisfont pas de la « fable<sup>23</sup> » officielle. Face à la brutale réalité des massacres dont quelques images filtrent jusque sur les écrans de télévision, il est difficile ne nier la réalité matérielle des faits. L'obstacle est levé en dévoilant la supercherie: les cadavres amassés le long des routes, dans les écoles et les églises, dans les cours d'eau ne sont pas ceux des Tutsi. Ce sont en réalité les restes des Hutu assassinés par le FPR. Le recensement opéré par le gouvernement rwandais en 2003 a été truqué:

On a compté 280 000 Tutsis massacrés, et plus d'un million de Hutus tués depuis 1990<sup>24</sup>.

Dans un jeu de vases communicants macabre, le nombre de victimes tutsi du génocide est constamment diminué pour grossir celui des victimes hutu. D'ailleurs, s'interroge le père Serge Desouter,

si un million de Tutsi avaient été massacrés [...] il n'en resterait plus un seul, ce qui est contraire à la réalité<sup>25</sup>.

En revanche, les estimations effectuées sur la base de calculs démographiques, les rapports d'expertise médico-légale du TPIR et la masse de témoignages des rescapés comme des bourreaux, sont ignorés ou récusés d'emblée. Comment ne pas voir dans cette sélection

20. P. Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, op. cit., p. 15. Je souligne.

21. Pierre Péan essaie de nous faire croire que le génocide des Tutsi a été exécuté sous l'objectif des caméras occidentales. Rien n'est plus faux. Très peu d'images ont été tournées. Il suffit de visionner les documentaires consacrés au sujet pour s'en convaincre. Les images d'archives du génocide sont les mêmes d'un film à l'autre.

22. Plusieurs estimations sont disponibles. L'ONU avance le chiffre de 800 000 victimes, le gouvernement rwandais plus d'un million, MINALOC, *Dénombrement des victimes du génocide. Rapport final*, Kigali, avril 2004. Plusieurs chercheurs se sont essayés avec plus ou moins de succès à des estimations. Voir notamment F. Reyntjens, « Estimation du nombre de personnes tuées au Rwanda en 1994 », dans S. Marysse et F. Reyntjens, *l'Afrique des Grands Lacs. Annuaire 1996-1997*, Paris, L'Harmattan, 1997, p. 179-186. Pour des études plus fines, voir Marijke Verpoorten, « The Death Tool of the Rwandan Genocide: A Detailed Analysis of Gikongoro Province », *Population*, juillet-août 2005, vol. 60, n° 4 et Philippe Vervimp, « Testing the Double Genocide Thesis for Central and Southern Rwanda », *The Journal of Resolution Conflict*, août 2003, 4714.

23. « Fable », « mythe », « mensonge », « conte pour enfants », « génocide dit des Tutsi » représentent quelques exemples de termes employés par Pierre Péan pour désigner « l'histoire officielle », celle qui reconnaît le seul génocide des Tutsi. Voir *Noires fureurs, blancs menteurs*, op. cit., et *le Monde selon K*, op. cit.

24. P. Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, op. cit., p. 277.

25. Serge Desouter, « L'usage usurpé du terme génocide », 30 avril 2002 ([www.inshuti.org/de-souter.htm](http://www.inshuti.org/de-souter.htm)).

partiale des sources l'indice d'une mauvaise foi manifeste? Le travestissement de l'identité des victimes et des bourreaux, l'exploitation outrancière des chiffres des victimes servent un argument plus général. En effet, il s'agit de prouver à toute force que les victimes n'étaient pas aussi innocentes qu'elles le prétendaient; et qu'à l'inverse les bourreaux n'étaient pas les méchants livrés à l'opprobre public depuis 1994.

Sous l'impulsion des procès des plus hauts responsables du génocide devant le TPIR – en particulier celui du colonel Bagosora – et de l'enquête du juge Bruguière, la rhétorique négationniste a connu une inflexion importante. La thèse ancienne du « double génocide » est abandonnée au profit d'une argumentation plus radicale. Opérant une inversion systématique des responsabilités, les Tutsi sont désignés comme les artisans de leur propre destruction. Destruction qui, de manière paradoxale, se trouve ravalée au rang de quelques regrettables bavures commises par des bandes de bandits anomiques. Pour asseoir leur nouvelle « interprétation », les auteurs vont trouver dans le travail judiciaire du TPIR les nouveaux habits du vieux couplet de la fureur populaire : le génocide n'existe pas parce qu'il n'y a aucune preuve de sa planification. En revanche, l'attentat du 6 avril 1994 contre le président Habyarimana signe la preuve du complot ourdi par le FPR. Qu'en est-il ?

Dès les premières affaires, les juges du TPIR ont pris soin d'établir sans ambiguïté la réalité du génocide commis contre la minorité tutsi au Rwanda<sup>26</sup>. Les jugements examinent minutieusement la question de la planification et de l'exécution des massacres. Contrairement à ce que certains auteurs<sup>27</sup> maintiennent aujourd'hui, la réalité du génocide n'est pas seulement déduite d'indices matériels prouvant sa planification. En effet, elle est tout autant induite des modalités d'exécution des massacres et de l'identité des victimes. Néanmoins, la procédure exige du procureur qu'il prouve lors de chaque affaire l'existence des éléments constitutifs du génocide avant l'examen des chefs d'accusation. Une contrainte procédurale largement exploitée par certains accusés pour réduire la réalité du génocide à une simple « thèse » défendue par le procureur. Dans cette perspective, la réalité du génocide résulte non des faits eux-mêmes mais d'une « conclusion d'ordre juridique<sup>28</sup> » laissée à l'appréciation de chacun. La chambre d'appel du TPIR coupe court à toute spéculation le 16 juin 2006 en dressant un constat judiciaire du « Fait n° 6 » ainsi rédigé :

26. Voir en particulier les jugements *Akayezu* et *Kayishema et al.* Para 273-291.

27. Nous pensons en particulier à Ferdinand Nahimana, Édouard Karemera, Bernard Lugan et Serge Desouter.

28. Nous reprenons ici les mots de l'ancien ministre du GIR, Édouard Karemera, dans « Réponse de Karemera », p.3, cité dans la décision de la chambre d'appel, *le Procureur c. Karemera et al.*, ICTR-98-44-AR73(C), « Décision faisant suite à l'appel interlocutoire interjeté par le Procureur de la décision relative au constat judiciaire », 16 juin 2006, § 34.

Entre le 6 avril 1994 et le 17 juillet 1994, un génocide a été perpétré au Rwanda contre le groupe ethnique tutsi<sup>29</sup>.

Le génocide des Tutsi appartient désormais à la même catégorie des faits de notoriété publique que la rotation de la Terre autour du soleil.

Pourtant, Édouard Karemera et Ferdinand Nahimana, assez fins observateurs de la juridiction internationale pour l'avoir affrontée sur le banc des accusés, entendent démontrer l'inexistence du génocide des Tutsi. Leur postulat est simple : le génocide n'est pas génocide car il n'a pas été planifié. Ils soumettent ainsi la réalité du génocide à la découverte d'un plan d'extermination dûment daté et signé. À l'appui de leur argumentation, ils brandissent la réunion de Wannsee qui, selon eux, n'a pas d'équivalent au Rwanda<sup>30</sup>. Certes, les planificateurs du génocide n'ont guère laissé derrière eux de trace documentaire attestant de la préparation de leur crime. Le contraire eût été surprenant. Bien que manifestement absurde, cette thèse va trouver des relais sous des formes plus ou moins atténuées chez des « témoins-experts » européens. Ainsi, Serge Desouter, père blanc spécialiste en « zootechnie et médecine vétérinaire<sup>31</sup> », se convertit fort opportunément en spécialiste de l'« histoire » du Rwanda. Sa formation d'« historien », il ne l'acquiert pas à l'université mais sur les collines du Rwanda où il officie pendant dix-huit ans. Peu importe les diplômes, ou la reconnaissance des pairs, Serge Desouter prétend connaître la culture rwandaise et cela suffit à fonder son « expertise ». Quant à sa qualité de « témoin », il est utile de rappeler qu'il a quitté ses fonctions au Rwanda en 1984, dix ans avant les événements sur lesquels il est appelé à apporter ses lumières. Son propos, emprunt de science coloniale surannée et de paternalisme bon teint, vise également à récuser toutes les « preuves » de la planification du génocide. Un autre « témoin-expert », Bernard Lugan, historien de métier<sup>32</sup> témoigne du même scepticisme. Sans toutefois nier la spécificité du génocide des Tutsi, Bernard Lugan prend la défense du colonel Bagosora, considéré comme le principal planificateur de l'extermination. Ce dernier aurait fait tout ce qui était « humainement possible » pour

29. Chambre d'appel, *le Procureur c. Karemera et al.*, op. cit., 16 juin 2006, § 36.

30. Les références mal maîtrisées à la Shoah abondent pour récuser la qualification de génocide au Rwanda. Tout se passe comme si, pour être réel, le génocide des Tutsi aurait dû s'accomplir selon les mêmes modalités. Ainsi, Charles Onana prétend qu'il n'y a pas eu de génocide au Rwanda car on n'y a pas retrouvé de traces de camps de concentration ou de chambres à gaz, Charles Onana, *Ces tueurs tutsi. Au cœur de la tragédie congolaise*, Paris, éd. Duboiris, 2009, p. 282.

31. Voir la notice de présentation biographique dans son ouvrage, *Rwanda : le procès du FPR. Mise au point historique*, Paris, L'Harmattan, coll. « Points de vue concrets », 2007.

32. Voir Henry Rouso, *le Dossier Lyon III. Le rapport sur le racisme et le négationnisme à l'université Jean Moulin*, Paris, Fayard, 2004, p. 89 et 181-185. Bernard Lugan a présenté un rapport d'expertise pour la défense du colonel Bagosora, condamné pour génocide, crimes contre l'humanité et crimes de guerre en décembre 2008 par le TPIR à l'issue d'un procès laborieux.

rendre le pouvoir aux civils après la mort de Juvénal Habyarimana<sup>33</sup>. Il n'est pas le « cerveau » du génocide que l'accusation a voulu présenter. Pour Bernard Lukan, les « cerveaux » du génocide se trouvent chez les dirigeants du FPR.

Afin de lever le voile sur « la fausse histoire du génocide<sup>34</sup> », il s'agit d'inverser l'ordre des responsabilités et de travestir l'identité des victimes et des bourreaux. Ainsi, les milices *Interahamwe*, fer de lance du génocide, se recrutent parmi les agents infiltrés du FPR :

Le général Paul Kagame a infiltré ses soldats parmi les jeunes contrôlant les barrages routiers. Ces infiltrés avaient le rôle de tuer le plus de personnes possible, d'exposer leurs corps sur les routes dans le but d'attirer l'attention des journalistes sur les atrocités en cours au Rwanda, de les amener à accuser le gouvernement d'être responsable des massacres et de le condamner à travers la presse internationale<sup>35</sup>.

Les victimes ne sont quant à elles ni aussi nombreuses ni tout à fait innocentes. Tour à tour présentées comme des membres de « brigades paramilitaires du FPR<sup>36</sup> » ou des « complices du FPR », elles ne méritent pas le flot de compassion dont elles font l'objet depuis 1994. Mais Ferdinand Nahimana et Édouard Karemera ne rendent pas compte d'un fait troublant : la présence massive des femmes et des enfants dans ces « brigades du FPR ». Ils se gardent, bien entendu, de rappeler une réalité attestée par les rapports d'enquêtes médico-légales. Les femmes et les enfants de moins de quinze ans représentent la majorité des victimes du génocide<sup>37</sup>. La logique d'inversion va ensuite reprendre à son compte les mots et les symboles liés à la commémoration du génocide. Ainsi, Ferdinand Nahimana emploie abondamment le terme « rescapés » pour désigner les seules victimes Hutu. De la même façon, les tenants de la thèse du « double génocide » se regroupent au sein d'une association dont le nom, *Ibuka Bose*<sup>38</sup>, est une référence explicite à la principale organisation représentative des survivants du génocide, *Ibuka*.

Réactualisation de la propagande extrémiste, banalisation au nom de la dénonciation d'un autre génocide, inversion des responsabilités,

33. Bernard Lukan, *Contre-enquête sur le génocide*, Paris, Privat, 2007, p. 172. Bien qu'il insiste à plusieurs reprises sur la spécificité du génocide des Tutsi, d'autres passages sont moins dénués d'ambiguïté : « Serions-nous alors en présence d'un génocide croisé, d'un double génocide, d'un génocide doublé d'un ethnocide ou encore d'un génocide doublé de massacres de masse ? [...] la réalité est que des Hutu, certains Hutu, ont massivement tué des Tutsi, et que des Tutsi, certains Tutsi, ont non moins tué massivement des Hutu », p. 15.

34. B. Lukan, *Contre-enquête sur le génocide*, *op. cit.*, titre de l'une des parties de son ouvrage.

35. F. Nahimana, *Rwanda. Les virages ratés*, *op. cit.*, p. 406.

36. É. Karemera, *le Drame rwandais...*, *op. cit.*, p. 136.

37. Sur ce point, le recensement (« truqué » selon P. Péan) du gouvernement rwandais n'est pas le seul à rappeler cette réalité. Voir aussi la déposition du docteur Bill Haglund devant le TPIR le 25 novembre 1997 et Clea Koff, *la Mémoire des os*, Paris, éd. Héloïse d'Ormesson, 2004.

38. Signifie « Souviens-toi de tous ». Elle est très présente sur les sites internet de Gaspard Musabyimana, [www.musabyimana.be](http://www.musabyimana.be), et Jean-Marie-Vianney Ndagijimana, [www.france-rwanda.info](http://www.france-rwanda.info)

l'ensemble des arguments présentés ici s'appuie également sur une « méthode ». Sous prétexte de faire éclater une vérité cachée, l'histoire du génocide va être passée au prisme d'une lecture réductrice, téléologique et conspirationniste.

*Questions sur une « histoire secrète<sup>39</sup> »*

La « polémique » récente sur le génocide au Rwanda prend place dans une configuration singulière. Le premier acte de cette scène politico-médiatique trouve son origine dans l'enquête du juge antiterroriste Jean-Louis Bruguière dont l'ordonnance de soit-communicé rendue publique en novembre 2006 provoque la rupture des relations diplomatiques entre Paris et Kigali<sup>40</sup>. La divulgation des « conclusions » du juge avait été précédée un an auparavant de la publication de l'ouvrage d'un repentir du FPR, Abdul Ruzibiza, qui revendiquait sa participation à l'attentat du 6 avril 1994. Dans l'exposé de ses attendus, le magistrat fournit une lecture particulière de l'histoire du génocide. La proposition est la suivante :

[...] l'attentat perpétré le 6 avril 1994 contre le Falcon 50 du Président Habyarimana s'inscrit dans un plan d'ensemble ourdi par le FPR que dirigeait Paul Kagame, pour s'emparer par la violence du pouvoir qu'il n'aurait pu conquérir par la voie légale<sup>41</sup> [...].

Dans son entreprise de conquête du pouvoir, le FPR n'aurait pas hésité à « sacrifier » les Tutsi de l'intérieur, considérés par ce dernier comme des « collaborateurs du régime Habyarimana<sup>42</sup> ». Enfin, le génocide des Tutsi est constamment présenté comme une réaction à l'attentat<sup>43</sup>.

Il ne s'agit pas ici de se substituer au travail policier et judiciaire, qui, en cette matière, dépasse de loin nos compétences. Néanmoins, il est permis de s'interroger sur une lecture pour le moins réductrice de l'histoire. En effet, l'ensemble de l'événement trouve une explication exclusive au terme d'un raisonnement mécaniste. Soumettre la compréhension du génocide des Tutsi à la seule découverte des auteurs de l'attentat soulève nombre de questions. D'abord, cela

39. Pour reprendre le titre de l'ouvrage d'Abdul Joshua Ruzibiza, *Rwanda. L'histoire secrète*, Paris, Panama, 2005, préface de Claudine Vidal, postface d'André Guichaoua.

40. Rétablies depuis le 29 novembre 2009.

41. Ordonnance de soit-communicé, juge Jean-Louis Bruguière, 26 novembre 2006, p. 59.

42. *Ibid.*, p. 59.

43. Il faut ajouter ici que l'enquête du juge Bruguière n'apporte pas d'élément matériel nouveau par rapport au travail de la Mission d'information parlementaire française de 1998. De plus, l'ordonnance du juge antiterroriste rompt avec la prudence de la mission parlementaire qui se refusait alors à conclure à la responsabilité du FPR ou des extrémistes hutu dans l'attentat. Voir Mission d'information parlementaire française, *Rapport d'information sur les opérations militaires menées par la France, d'autres pays et l'ONU au Rwanda entre 1990 et 1994*, Paris, 1998, p. 255-258.

revient à ignorer l'ensemble des informations attestant de la préparation des massacres<sup>44</sup>. Ensuite, une telle lecture contraint à les présenter comme une réaction de colère spontanée. Enfin, dans cette perspective, les organisateurs et les exécutants des massacres à l'échelon local n'apparaissent pas. Les protagonistes sont réduits à deux factions rivales et toute espèce d'autonomie est niée aux acteurs de base du génocide. Or, il suffit d'examiner par exemple les massacres commis dans des lieux de rassemblement comme les églises, les hôpitaux ou les bâtiments publics pour se convaincre définitivement de leur minutieuse préparation et de la sinistre autonomie de leurs exécutants dans les modalités de mise à mort.

La thèse défendue par le magistrat français aura sans doute été largement influencée par son principal témoin à charge, Abdul Ruzibiza. Ancien membre de l'Armée patriotique rwandaise (APR), il publie fin 2005 un livre confession dans lequel il accuse le FPR de multiples crimes, parmi lesquels figure l'attentat du 6 avril. Il soutient la thèse d'une double planification de la guerre totale où il ne s'agit pas de vaincre mais d'anéantir l'ennemi. Dans la stratégie décrite par Abdul Ruzibiza, le massacre des populations civiles devient un élément déterminant pour les extrémistes hutu comme pour le FPR. Ce témoin « capital », pour reprendre la phraséologie commerciale de son éditeur, est revenu sur ses déclarations en novembre 2008. Il aurait tout inventé pour des motifs qui demeurent encore obscurs<sup>45</sup>. En dépit des derniers rebondissements de la saga judiciaire, propres à entamer sa fiabilité, le témoignage d'Abdul Ruzibiza demeure une référence bibliographique incontournable. Difficile, en effet, d'abandonner ce témoin idéal, rapportant les faits de l'intérieur. Témoin précieux également en ce qu'il apporte la preuve d'un machiavélisme politique qui sert à peu de frais une vision téléologique de l'histoire. L'exploitation de ce texte permet non seulement de renvoyer dos à dos victimes et bourreaux dans les mêmes desseins macabres mais aussi de faire porter la responsabilité du génocide sur un unique acteur, le FPR. Toute l'histoire du Rwanda entre 1990 et 1994 est « réécrite » au prisme exclusif de ce postulat intangible.

« L'inexorable enchaînement » de l'histoire s'appuie également sur une explication cachée, secrète, cryptique. La théorie du complot tutsi mondial n'est pas nouvelle. On en trouve des récurrences dans la propagande extrémiste. Mais là encore, la vulgate raciste n'a rien perdu de sa vigueur. Ainsi, en 2009, Charles Onana rend compte de

44. Voir Human Rights Watch, FIDH, *Aucun témoin ne doit survivre. Le génocide au Rwanda*, Paris, Karthala, 1999; J.-P. Chrétien *et al.*, *Rwanda. Les médias du génocide*, *op. cit.*; Human Rights Watch, « Le génocide rwandais : comment il a été préparé », note d'information, avril 2006.

45. Christophe Ayad, « Le témoin-clé de Bruguière se rétracte », *Libération*, 19 novembre 2008.

la guerre au Congo en exhibant un « Plan de conquête de l'Afrique des Grands Lacs<sup>46</sup> ». Les menées conquérantes des Tutsi ne datent pas d'hier puisque le fameux plan aurait été défini en 1962 à Nyamitaba au Zaïre<sup>47</sup>. C'est le journal *Kangura* qui nous offre la meilleure mise en contexte de ce « document ». Il vise à réveiller la vigilance des Bahutu en leur montrant la ruse et la perfidie caractéristiques des Batutsi qui, nantis de leurs femmes et de leur argent, travaillent à imposer leur suprématie sur l'Afrique des Grands Lacs<sup>48</sup>. On pourrait croire cette littérature reléguée à jamais au rayon poussiéreux des fantasmes racistes du XX<sup>e</sup> siècle. Il est pourtant des auteurs, à l'instar de Charles Onana, pour l'exhumer et à remettre au goût du jour. Ainsi, le « plan » continue d'être sournoisement exécuté par les agents zélés du « tutsisme ». En première ligne de cette armée de nerfis, se trouvent les belles et vénéneuses espionnes tutsi :

Le dispositif central de leur stratégie de conquête des Occidentaux est la femme tutsi. C'est leur arme de destruction massive. Elle détruit les diplomates belges, allemands, américains, britanniques, français, suisses..., des hommes politiques, des hommes d'affaires, et même des Hutu. [...] Ces demoiselles à la jalousie invisible sont chargées de traquer les cibles occidentales pour les besoins de la cause tutsi. Ce sont des missiles à tête chercheuse qui peuvent être, soit des prostituées de luxe, soit des agents de renseignement, soit des commandos de la mort par empoisonnement soit, simplement, des femmes ordinaires. Elles utilisent leur charme pour faire triompher le tutsisme [...] <sup>49</sup>.

Et si le FPR est parvenu à berner le monde entier, c'est également, nous explique Pierre Péan, parce qu'il a « su garder [*sic*] de très belles femmes tutsies vers des lits appropriés<sup>50</sup>... ».

Derrière les femmes tutsi, les puissances anglo-saxonnes forment le deuxième cercle de la « conspiration tutsi ». La théorie du complot anglo-saxon apparaît sous différentes espèces. La première recouvre celle d'une lutte linguistique. La récente adoption de la langue anglaise dans l'enseignement au Rwanda est analysée comme une nouvelle preuve du « complot » :

Derrière Kagame se profile incontestablement les puissances américaine et britannique. N'oublions pas que le Rwanda, pays francophone depuis 1918, a récemment adopté l'anglais comme langue d'enseignement [...] <sup>51</sup>.

46. C. Onana, *Ces tueurs tutsi...*, *op. cit.*, p. 50.

47. Plan publié en français en page une du journal *Kangura*, novembre 1990, n° 4, le texte est reproduit dans J.-P. Chrétien *et al.*, *Rwanda. Les médias du génocide*, *op. cit.*, p. 163-166.

48. Voir aussi J.-P. Chrétien, « Presse libre et propagande raciste au Rwanda. *Kangura* et les dix commandements du Hutu », *Politique africaine*, juin 1991, n° 42.

49. C. Onana, *Ces tueurs tutsi...*, *op. cit.*, p. 99.

50. P. Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, *op. cit.*, p. 44.

51. Jacques Hogard, « A propos du Rwanda, des Grands Lacs et de la politique française en Afrique », *Diplomatie*, mars-avril 2009, n° 37, p. 50.

L'auteur s'appuie ici sur une donnée réelle pour nourrir une géopolitique de la conspiration. Ensuite, le « complot tutsi » vise à la perte d'influence de l'Église et de la religion catholique au Rwanda, au profit du protestantisme, de l'islam ou du matérialisme<sup>52</sup>. Les Tutsi sont ainsi tour à tour présentés comme des suppôts de l'athéisme ou des musulmans prosélytes : « Actuellement avec l'avenue [sic] de Kagame et sa clique au pouvoir, bon nombre de Tutsi ont adhéré à l'islam<sup>53</sup>. » On le voit, la théorie du complot anglo-saxon permet de distribuer les épithètes sans craindre la contradiction.

Mais c'est surtout dans les grandes analyses géopolitiques que l'obsession anglo-saxonne est récurrente. Le Rwanda et son allié ougandais, dont Jacques Hogard nous rappelle opportunément le cousinage « ethnique », seraient en réalité des pions stratégiques servant les intérêts des superpuissances américaine et britannique. Leur objectif principal : affaiblir la France et faire main basse sur les richesses minières du Congo. Que la région des Grands Lacs africains soit l'enjeu de rivalités géostratégiques entre puissances économiques n'est ni une nouveauté ni un secret. Le problème vient de la lecture imposée à cette réalité. Pourquoi réduire les luttes d'influence à deux mondes – anglo-saxon et francophone – sans prendre en compte d'autres acteurs comme la Chine par exemple ? Cela perturberait la mécanique argumentative. Il est cependant un troisième acteur convoqué dans le grand jeu stratégique de l'Afrique des Grands Lacs :

Certes, il y a le petit Rwanda, avec à sa tête Paul Kagamé, l'élève de Museveni, qui tend à dépasser son maître. Mais on aperçoit derrière cet acteur de premier plan l'ombre des États-Unis, du Royaume-Uni et, je le crois aussi, d'Israël<sup>54</sup>.

L'entrée de l'État hébreu dans la théorie du complot donne lieu à des discours délirants :

Les personnes qui constituent la colonne vertébrale du système de complot (qui déstabilise le Rwanda et les Rwandais) sont des personnes ayant l'identité juive et ces personnes se trouvent dans les différents pays du monde qui sont en relation avec le Rwanda et l'Afrique<sup>55</sup>.

Les théories du complot tutsi puisent également aux sources d'une géopolitique raciale et de la « culture du mensonge ». Les intérêts

52. Pour une réhabilitation de la mission civilisatrice des Missions catholiques au Rwanda, voir « Le Rwanda doit beaucoup à l'Église » par l'abbé Joseph Ngomanzungu, 23 novembre 2008, posté sur divers blogs, en particulier celui de Madeleine Raffin ([www.madriffin.centerblog.net](http://www.madriffin.centerblog.net)) et Gaspard Musabyimana ([www.musabyimana.be](http://www.musabyimana.be)). On y apprend notamment que l'Église a apporté l'émancipation aux femmes rwandaises en leur offrant la possibilité de devenir sœurs.

53. Yves Habigenza, « Le parallélisme entre peuple "Bantou" et "Nilotique" de l'Afrique », article publié dans la rubrique « histoire » sur le site [www.inshuti.org](http://www.inshuti.org), visité le 3 juin 2009.

54. J. Hogard, « À propos du Rwanda... », art. cité.

55. Boniface Rutayisire, « Le FPR est un mouvement juif », Lettre adressée au Premier ministre israélien au nom d'un collectif de victimes Tubeho Twese le 27 août 2009 et publié sur le site [www.allvictims.org](http://www.allvictims.org). Pour preuve du caractère délirant du texte, le FPR est tour à tour présenté comme un mouvement juif et nazi.

stratégiques s'éclairent à la lumière d'une solidarité ethnique sans faille, en particulier chez les peuples « nilotiques ». Si le président ougandais soutient le FPR de Paul Kagame, c'est au nom du cousinage ethnique entre Tutsi et « Hima d'Ankole ». Si la méfiance règne au Rwanda lors de la relève des troupes françaises de l'opération Turquoise par la MINUAR II, c'est parce que cette dernière comprend des troupes éthiopiennes qui « ressemblent tant aux Tutsi et qui, comme eux, ne parlent pas ou mal le français<sup>56</sup> ». Bref, la carte ethnique ou raciale recouvre celle des alliances géopolitiques. L'ombre des États-Unis se profile une nouvelle fois, si l'on en croit Roland Hureauux<sup>57</sup> puisque le président Obama est un « faux noir », héritier des Luo, cousins des Tutsi. L'« internationale tutsi<sup>58</sup> » a de beaux jours devant elle. Son influence rayonne sur toute l'Afrique de l'Est et, désormais, aux États-Unis. Connues pour « leurs dons politiques extraordinaires », les « tribus nilo-hamitiques » imposent leur domination aux « tribus bantou » en pratiquant un art consommé du mensonge.

Après les grands équilibres stratégiques et le précis de raciologie, la théorie du complot recourt à un argument culturaliste. Les ressorts de l'histoire « officielle » sont piégés par le mensonge, la dissimulation et la manipulation. Au Rwanda, il ne faut croire personne. Les victimes du génocide mentent aussi puisqu'elles ne racontent pas à l'étranger venu les rencontrer toutes les souffrances endurées ; qu'elles désignent le sourire aux lèvres les assassins de leurs familles<sup>59</sup>. Bref, la société rwandaise est régie par des règles implicites, impénétrables pour l'étranger fraîchement débarqué. Seuls les initiés sont susceptibles de comprendre. Le père Serge Desouter, du haut de son expérience de dix-huit ans au Rwanda, a pu pénétrer le langage cryptique des Rwandais :

Cette façon de communiquer et d'échanger des informations au Rwanda est connue dans la culture comme *ubwenge*. Ce que les Occidentaux appellent « le mensonge » n'est autre au Rwanda que ce fameux *ubwenge*, donc autre chose que « la franche vérité<sup>60</sup> ! »...

56. J. Hogard, *les Larmes de l'honneur. 60 jours dans la tourmente du Rwanda*, Paris, Hugo doc, 2005, p. 16.

57. Roland Hureauux s'est fendu de deux articles pour comprendre la personnalité de Barack Obama à travers son ascendance « nilo-hamitique », « Obama, un Blanc déguisé en noir », *Marianne*, 13 février 2008 et « Obama le patricien », 4 décembre 2008, [www.roland.hureauux.overblog.com](http://www.roland.hureauux.overblog.com). Le génocide des Tutsi trouve sa cause dans la géopolitique tribale : « Elles [les tribus nilo-hamitiques] sont aussi connues pour leurs dons politiques extraordinaires qui suscitent la méfiance des autres tribus : le génocide du Rwanda n'a pas d'autre cause. »

58. Nous empruntons l'expression à R. Hureauux, « Obama, un Blanc déguisé en noir », art. cité.

59. Témoignage du secrétaire général adjoint de Reporters sans frontières, Hervé Deguine, lors du procès en appel opposant SOS-racisme à Pierre Péan, le 10 septembre 2009, devant la 11<sup>e</sup> chambre de la cour d'appel de Paris.

60. S. Desouter, « L'usage usurpé du terme génocide », art. cité, p. 34.

Cependant, cette faculté à manier le mensonge est particulièrement développée chez les Tutsi. C'est du moins ce que nous enseigne le père Desouter lorsqu'il disserte sur l'éducation des enfants rwandais :

Ses attitudes [au petit hutu], sa façon de marcher, ses gestes et ses réflexions ne seront pas les mêmes que ceux d'un enfant éduqué et grandi dans le milieu pastoral où le beau parler, la dissimulation, l'art guerrier, le lait et le sang consommés, les souvenirs de grandeur et de pouvoir sont constamment présents. On reçoit énormément avec le lait maternel et souvent les différences inconscientes et les sensibilités particulières marquent durant des générations le comportement des hommes<sup>61</sup>.

La « culture du mensonge » prégnante chez les Tutsi représente l'argument ultime des négationnistes. En effet, il leur permet de frapper de suspicion l'ensemble des témoignages des rescapés, regroupés dans des « syndicats de délateurs ». Quant aux étrangers assez naïfs ou malhonnêtes pour les croire, ils sont tour à tour qualifiés d'« idiots utiles » ou de « Blancs menteurs<sup>62</sup> ». Or, si les victimes ne font pas l'honneur au visiteur étranger de dérouler le récit limpide de leurs souffrances, c'est moins par dissimulation que par pudeur. Et exiger d'un rescapé la relation exhaustive d'une telle expérience témoigne d'une arrogance teintée de racisme. D'autre part, les jugements lapidaires formulés sur la « culture rwandaise » depuis des bureaux parisiens pèsent de peu de poids face à la réalité d'une commémoration du génocide par exemple. Là, les victimes ont perdu leur sourire, leur « beau parler » et leur retenue. Mais parce qu'ils défendent une thèse et non une quelconque vérité, les négationnistes et autres « révisionnistes » écartent d'emblée tout ce qui pourrait les contredire.

Les liens de proximité entre les auteurs cités ne résultent pas seulement de lectures communes. Ils se fréquentent en dehors des bibliographies. Une sociologie plus complète des circuits de production et de diffusion de ce type de textes reste à établir. Néanmoins, une première esquisse de ces « réseaux » peut être ébauchée. Elle concerne ici essentiellement la France. D'abord, la banalisation ou la négation du génocide des Tutsi cimenter plusieurs groupes qui trouvent là matière à défendre leur « cause ». On a donc affaire à des alliances circonstancielles, nouées autour de la question précise du Rwanda et indépendantes de tout rapport de proximité idéologique antérieur. Dans le premier groupe figurent des Rwandais en exil en France ou en Belgique. En son sein, les lignes de fracture politiques entre le MRND et le MDR sont en partie reconduites. Ainsi, les héritiers de l'ancien parti unique du président Habyarimana sont notam-

61. S. Desouter, « L'usage usurpé du terme génocide », art. cité, p. 38. Rappelons que l'ouvrage n'a pas été publié dans les années 1930, à la belle époque de la science coloniale, mais en 2007.

62. P. Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, op. cit.

ment représentés par Eugène Shimamungu et Gaspard Musabyimana. Le premier a fondé une maison d'édition – les Éditions des sources du Nil – en 2004 à Lille. Sa politique éditoriale privilégie la publication de textes négationnistes rédigés par des caciques du régime Habyarimana, aujourd'hui poursuivis ou condamnés par le TPIR. Dans le catalogue, figurent en effet des auteurs de choix : deux ministres du gouvernement intérimaire (Édouard Karemera et Augustin Ndirakobuca) et un des membres fondateurs de la RTLM (Ferdinand Nahimana). Quant à Gaspard Musabyimana, ancien fonctionnaire des services de renseignements du régime Habyarimana, il anime un site internet depuis la Belgique. La teneur des textes publiés oscille entre la revendication du « double génocide » et la négation pure et simple du génocide des Tutsi. La même veine est exploitée dans les nombreux ouvrages consacrés au « drame rwandais », synonyme du « double génocide<sup>63</sup> ». Enfin, le blog « France-Rwanda » animé par Jean-Marie-Vianney Ndagijimana, ancien ministre des Affaires étrangères du gouvernement Twagiramungu mis en place après la victoire du FPR en juillet 1994, affiche lui aussi sans ambages son soutien à la thèse du « double génocide », avec une orientation très nette pour la défense du rôle de l'armée française au Rwanda. La diabolisation outrancière du FPR complète l'arsenal rhétorique.

De leur côté, les auteurs français dont il est question ici se placent aux extrémités du spectre politique. D'une part, le colonel Jacques Hogard, très engagé dans la défense de l'action de l'armée française au Rwanda au sein de l'association France-Turquoise, affiche ses affinités politiques à l'extrême droite catholique. Ainsi, en janvier 2007, il est invité à présenter son livre au centre Charlier, siège de l'Alliance générale contre le racisme et pour le respect de l'Identité française et chrétienne (AGRIF). Malgré ses dénégations, les augures sous lesquels il prononce sa « conférence » sont bien ceux de l'extrême droite catholique :

Alors on a dit que je faisais ce soir une conférence dans les locaux du Front national. Je ne sais pas qui a répandu ce bruit, c'est faux. On est au centre Charlier, Chrétienté-Solidarité, l'AGRIF. Bernard Antony était un ami de mon père, le général Hogard, donc j'y vois aussi un certain sens de fidélité filiale en étant ici présent<sup>64</sup>.

Or, l'ami de son père, Bernard Antony, a exercé plusieurs mandats électifs sous l'étiquette du Front national<sup>65</sup>. Une bienveillance pour les idées d'extrême droite que confirme la lecture du forum internet « Les larmes de l'honneur », ouvert par Jacques Hogard à l'occasion de la publication de son livre. Des propos d'un racisme particulière-

63. Tous ses ouvrages ont été publiés chez L'Harmattan. Sa bibliographie est disponible sur son site internet, [www.musabyimana.be](http://www.musabyimana.be)

64. Extrait du propos de Jacques Hogard, Centre Charlier, 18 janvier 2007.

65. Il a notamment été parlementaire européen FN entre 1984 et 1999.

ment violent ont ainsi pu se déployer à longueur de pages. Le 11 mars 2007, un blogueur assidu propose d'« engager des chasseurs de blattes pour nettoyer le Rwanda » en publiant la publicité d'une entreprise qui vante les mérites d'un « traitement efficace et garanti à 100 % » contre les cafards. Message limpide pour tous ceux qui se rappellent l'usage de cette métaphore animale pour désigner les Tutsi pendant le génocide. Non seulement le message n'a fait l'objet d'aucun filtrage, mais il n'a provoqué aucune indignation parmi les administrateurs du site.

Les militaires de l'association France-Turquoise reçoivent le soutien d'une gauche souverainiste et anti-américaine. Au nom de la défense de l'héritage de François Mitterrand et de l'armée française au Rwanda, le génocide des Tutsi n'est plus qu'un « épisode » d'une « guerre plus meurtrière encore<sup>66</sup> » et dont la responsabilité incombe exclusivement au FPR. Dans cette perspective, toute esquisse de rapprochement avec le gouvernement rwandais est interprétée comme une trahison. La charge portée contre Bernard Kouchner par Pierre Péan dans son dernier *opus* n'a pas d'autre cause :

Kouchner fait tout pour se réconcilier avec son ami le président tutsi Paul Kagame. Il ne défend pas la politique de la France. Il y a rupture dans la continuité de l'État<sup>67</sup>.

Reste désormais à repérer comment se nouent les alliances de circonstance. Elles s'inscrivent dans un jeu de cautionnement mutuel des discours. Les Rwandais servent de caution « culturelle ». Pierre Péan fait appel à eux pour confirmer ses affirmations sur la « culture du mensonge ». Dans le même temps, ces Rwandais trouvent chez les auteurs français des caisses de résonance éditoriales et médiatiques pour leur combat politique. Ainsi, sans doute grâce à son amitié avec Jacques Hogard, Jean-Marie-Vianney Ndagijimana officie-t-il sur la télévision souverainiste en ligne, une filiale de Radio courtoisie. Le recours aux témoignages de Gaspard Musabyimana et Eugène Shimaungu lors de son procès devant la cour d'appel de Paris permet d'éclairer les liens de Pierre Péan avec les représentants du négationnisme le plus décomplexé<sup>68</sup>. Des fréquentations qui contredisent toutes les protestations de bonne foi.

Hélène Dumas

66. Voir la quatrième de couverture du livre de P. Péan, *Noires fureurs, blancs menteurs*, *op. cit.*

67. P. Péan, arretsurimages.net, repris dans « Le monde selon P. », *Télérama*, 19 février 2009.

68. De la même façon, il est accueilli en véritable héros, sous les applaudissements de la salle lors d'un débat organisé le 12 décembre 2006 à la bourse du travail de Paris. Une réunion placée sous la garde de jeunes rwandais revêtus de treillis militaires et arborant fièrement les insignes du MRND.